

Conseils pratiques



- Il est vivement recommandé de ne **pas manger**, ni boire ni fumer sur les lieux de travail.
- Pensez à **ranger** et nettoyer régulièrement l'environnement de travail.
- Evitez de laisser trainer les chiffons imprégnés de dégraissants (solvants) mais les jeter dans une **poubelle fermée** après usage.
- Utilisez une **aspiration à la source** lors des interventions sur les embrayages et freins.
- Veillez à une **bonne aération** des locaux.
- **Ne séchez pas** un vêtement imbibé par du gas-oil ou du solvant avec une soufflette.

PROTÉGEZ VOTRE PEAU !



- Lavez-vous les mains avec un savon professionnel spécifique salissures de garage.
- Utilisez des gants en nitrile résistants aux hydrocarbures ou enduction polyuréthane (Pas de latex !).
- Passez une crème protectrice avant le travail sur mains propres.

QUEL SUIVI MEDICAL ?

Les salariés exposés aux agents chimiques **CMR** (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) doivent être déclarés en **Suivi Individuel Renforcé** (SIR) auprès du service de santé au travail (Articles R.4624-22 à R.4624-28 du code du travail).

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS CONSEILLE POUR :

- L'aide à l'élaboration du document unique
- La rédaction de la fiche d'entreprise
- L'évaluation du risque chimique
- L'animation de sensibilisation à la prévention du risque chimique
- Le choix des EPC et EPI



Site web : www.sante-travail-limousin.org
Mail : contact@stlim.org



santé au travail en limousin



VOUS TRAVAILLEZ

DANS UN GARAGE ?

Certains produits et poussières peuvent nuire à votre santé.

santé & prévention
des risques professionnels

Benzène, toluène, xylènes

Les BTX (Benzène, Toluène, Xylènes) sont des composés organiques volatils émis lors de la combustion des carburants ou contenus dans les solvants.

- Les essence sans plomb ne doivent pas contenir plus de 1 % de **benzène**. Ce produit extrêmement cancérigène pénètre dans le corps par les poumons et la peau. Il est responsable d'hémopathies (type leucémie).
- Les diluants et dégraissants peuvent contenir du **toluène** et des **xylènes**. Bien que moins nocifs, ils ne sont pas inoffensifs.

QUELQUES PRÉCAUTIONS A PRENDRE :

- Portez des gants
- Evitez de travailler manches relevées ou en tee-shirt
- Evitez tout dégraissage de pièces et tout lavage de mains à l'essence
- Ne restez pas le nez au dessus d'une citerne ou d'un bidon
- Ne transvasez jamais un produit dans un contenant anonyme
- Pensez à bien refermer les bidons et récipients
- **N'oubliez pas de bien lire les étiquettes**

SE PREMUNIR DU RISQUE CHIMIQUE ET DES POUSSIÈRES DE FREIN

DES SOLUTIONS EXISTENT ...

PRENEZ GARDE AUX OPÉRATIONS QUI LIBÈRENT LES POUSSIÈRES

- Démontage des enjoliveurs et des roues
- Démontage du tambour de frein
- Soufflette
- Bombe aérosol de nettoyage
- Dépose de plaquettes de frein
- Ponçage et chanfreinage
- Interventions sur les embrayages
- Balayage à sec de l'atelier

Si les freins et embrayages ne contiennent plus d'amiante (sauf pour les véhicules anciens), les fibres minérales artificielles doivent être utilisées avec les mêmes moyens de prévention que les fibres d'amiante.

COMMENT SE PROTÉGER ? :

Pour limiter la diffusion des poussières de frein, tenez bon la **R.A.M.P.E !**

- **R**écupérez les poussières dans un bac de récupération ou utilisez la fontaine lessivielle.
- **A**spirez les poussières au poste de travail après chaque intervention et quotidiennement dans l'atelier.
- **M**ouillez les poussières avec un mélange d'eau et détergent à basse pression.
- **P**ortez un masque de type P3 : Attention ! Le masque protège celui qui le porte mais pas les mécaniciens qui travaillent à proximité.
- **E**vitez les chocs et les vibrations ainsi que l'air sous pression (pas de soufflette, ni de bombe aérosol de nettoyage, ni de clé à choc à échappement par l'avant).

LES POUSSIÈRES SONT À L'ORIGINE DE MALADIES RESPIRATOIRES : FIBROSES PULMONAIRES, INSUFFISANCE RESPIRATOIRE, PLAQUES PLEURALES, VOIRE À LONG TERME DE CANCERS, DU POUMON ET PLÈVRE.